# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

**Délibération n°2012-27 en date du 04/04/2012 approuvant des travaux à réaliser à l'église :**

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 Avril 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 01 Mars 2012, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

M. Pascal BABAUDOU a été élu secrétaire de séance.

| Membres | Présents | Représentés | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 15 | 11 | 2 | 11 | 13 | 13 | 0 |

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, GILLES Dominique, DESROCHE Roger, BABAUDOU Pascal, BERGER Thierry, COUSTY Gilles, DUCHEZ Michel, HARGE Andrée, PAGO Corinne.

Représentés : DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude, PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger.

Le Maire présente au Conseil Municipal les travaux qui seraient à effectuer à l'église dans le cadre d'une mise aux normes et de la réalisation de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite :
- installation d'un plancher de sécurité sur la voûte principale permettant un accès sécurisé au clocher avec remplacement du moteur de volée d'une des cloches,
- remplacement du coffret de sécurité qui centralise les commandes et la protection de tous les éléments (moteurs, minuterie, éclairage…) en conformité avec la norme en vigueur,
- création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite (réouverture d'un ancien accès sur le côté de l'église) et réfection des marches de l'entrée principale,

Le montant des travaux à réaliser a été estimé à 12 000,00 € TTC. Un plan de financement de l'opération pourrait être établi comme suit :

| | |
|---|---|
| - Coût du projet | 12 000,00 € |
| - Subvention du Conseil Général | 2 150,00 € |
| - Subvention Etat DETR | 860,00 € |
| - TVA récupérée en année n+1 | 1 800,00 € |
| - Fonds propres | 7 190,00€ |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant le projet présent et le plan de financement proposé,

**APPROUVE** le montant des travaux à réaliser soit 12 000,00 € TTC,

**MANDATE** le Maire pour demander l'attribution de subvention après de
- La Préfecture de la Haute-Vienne dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- Le Conseil Général de la Haute-Vienne dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux.

Fait à La Geneytouse, le 10 Avril 2012

Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

MAIRIE DE LA GENEYTOUSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

12 AVR. 2012

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 10/04/2012